

# LES NOUVEAUX TERRAINS DE L'EXTRÊME DROITE

## DÉCRYPTAGE

Interview de  
François Debras

**S**i l'extrême droite, connue pour militer en faveur de la restriction des droits fondamentaux, s'affiche clairement contre l'immigration, on sait moins qu'il est d'autres domaines de la vie publique à partir desquels elle gagne du terrain dans l'électorat. François Debras décrypte la manière dont elle avance, masquée, sous couvert d'arguments semblant politiquement corrects.



François Debras est professeur associé au sein du « Centre d'Études Démocratie » de la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie de l'Université de Liège. Son travail interroge les discours populistes, extrémistes et complotistes. En mai dernier, il intervenait dans un débat de Contrastes<sup>1</sup>. En 2022, il a lancé PopEx (Populisme, Extrémisme et Complotisme), une chaîne de podcasts (sur Youtube, Spotify, Instagram et Facebook). L'objectif : « Sensibiliser et mieux comprendre la présence et la montée des phénomènes populistes, extrémistes et complotistes. » En 2023, PopEx est référencé par UNIA parmi ses outils pédagogiques<sup>2</sup>.

**L'extrême droite investit aujourd'hui des domaines dans lesquels on ne l'attendait pas. Comment expliquez-vous cette évolution ?**

En France et en Belgique, différentes lois ont été votées et mises en place, notamment celles qui luttent contre le négationnisme, le racisme, toute forme de discriminations et à cette période, on constate que les partis politiques d'extrême droite ont opéré deux changements. L'un est lié à des éléments extérieurs notamment. Ainsi, pour éviter les amendes, l'extrême droite va adapter son discours. D'autre part, elle ne va plus vouloir se cantonner à un rôle marginal et va vouloir siéger au sein des institutions politiques, des exécutifs. Elle va donc mobiliser de nouvelles expressions, de nouveaux termes,

une nouvelle rhétorique. Par exemple, elle ne va plus parler de race mais plutôt de cultures et de religions. Il ne sera plus question de haine de l'autre mais de « la protection de soi ». On ne va plus dire que l'autre est un être inférieur mais on va plutôt parler en ces termes : « *Il faut protéger son patrimoine, protéger ses traditions, la beauté de sa langue, ses coutumes* ».

Le discours va se situer dans l'implicite, jouer sur les émotions, sur les sous-entendus, etc. L'extrême droite a bien compris qu'il y a des thèmes porteurs. L'un des premiers à l'avoir compris était Pim Fortuyn<sup>3</sup> qui procédait à un renversement des valeurs de gauche, affirmant qu'il n'était pas d'extrême droite puisqu'il défendait les minorités homosexuelles, l'extrême droite étant, par nature, homophobe.

Aujourd'hui, Geert Wilders aux Pays-Bas, se situe dans sa continuité, poursuivant ce renversement des valeurs ; disant par exemple que, défendant l'État d'Israël contre le « totalitarisme musulman » et l'État islamique, il ne peut être d'extrême droite, celle-ci étant antisémite. On a pu observer cela à d'autres niveaux dans les années 2000, 2010.

En France, Marine Le Pen a injecté elle aussi de nouveaux éléments rhétoriques, de nouvelles formules pour connoter positivement son discours. Elle va parler de laïcité - ce que ne faisait pas son père -, de démocratie, ce que son père faisait moins. Elle va structurer son discours d'une façon particulière, démocratie devenant avant tout un argument permettant de distinguer les bons des mauvais. Pour Marine Le Pen et son parti, ils sont les vrais démocrates qui défendent le peuple contre les faux démocrates, les autoritaires, les totalitaires... lesquels peuvent être soit l'Union européenne, soit les multinationales, soit les étrangers.

Derrière cet argument, on ne trouve aucun enjeu lié à des valeurs, c'est-à-dire aucun projet de loi pour un renforcement de la démocratie qui est plutôt brandie comme un argument politique discursif et envisagée comme une forme de limitation d'encadrement de la société actuelle. L'extrême droite considère qu'en démocratie, c'est le pouvoir au peuple. Et qui fait partie de ce peuple ? Uniquement les Français dits « de souche » qui parlent français, respectent les traditions et les coutumes françaises. L'extrême droite va donc réinjecter idéologiquement le terme de démocratie.

**Quels autres terrains sont actuellement investis par l'extrême droite, avec cette forme de renversement des valeurs de gauche ?**

Dans la dernière campagne électorale, en Belgique francophone, le parti d'extrême droite *Chez nous* a parlé de l'écologie. Il est intéressant de voir comment il a chargé ce mot idéologiquement, comment il l'a construit dans son argumentaire.

En fait, lorsque l'extrême droite parle de l'écologie, elle ne fait pas référence à la question des pesticides, de la pollution, elle ne mobilise pas un cadre de compréhension de l'écologie mais elle va dire : « *L'écologie, c'est produire local pour des locaux* ». Autrement dit, l'écologie va être injectée par une idéologie spécifique : le nationalisme.

Mais la question de la nation étant perçue négativement (plus précisément auprès des jeunes), un nouveau terme chargé positivement va s'y substituer. L'extrême droite va donc se positionner en faveur d'une écologie, d'une souveraineté alimentaire ; ce qui n'est autre qu'une nouvelle façon d'injecter du nationalisme dans son discours autour de l'écologie, mais cela dans de nouveaux termes.



**L'extrême droite s'empare donc des grands enjeux d'aujourd'hui sans y apporter d'autres propositions que celles qui sous-tendent depuis toujours ses visions de la société.**

**Voyez-vous d'autres terrains sur lesquels on ne l'attendait pas ?**

L'extrême droite investit, nous l'avons vu, certains champs sémantiques, certaines formules (démocratie, écologie, droits des LGBTQIA+...), non pas en tant que valeur sociétale mais en tant qu'argument pour attaquer une communauté ou un adversaire politique. La question du féminisme et du droit des femmes illustre aussi cette stratégie. Ain-

si, les partis politiques d'extrême droite tels que l'AFD en Allemagne, le RN en France vont mobiliser la question de l'égalité homme-femme. Toutefois, si on observe les votes au sein des parlements, en général les partis politiques d'extrême droite se positionnent contre l'égalité salariale, contre tout ce qui concerne les questions liées à l'avortement, aux violences de genre, à la procréation médicalement assistée mais ils vont injecter une idéologie spécifique dans le féminisme, l'utilisant comme argument pour faire entendre que les musulmans, les étrangers n'accepteraient pas de donner des droits aux femmes ; une nouvelle façon d'attaquer l'Islam et l'immigration.

Un dernier exemple : celui du bien-être animal, un sujet très consensuel qui représente une belle mesure d'accroche pour l'électorat, entre autres via les réseaux sociaux. Derrière cela se glisse la question de l'abattage rituel, servie comme un argument contre l'immigration et contre l'Islam. Derrière l'apparence d'un projet sur les valeurs se cache donc un argument islamophobe.

**Comment l'extrême droite justifie-t-elle ses positions en matière de liberté d'expression ?**

Cette question procède de la même logique. La question de la liberté d'expression n'est pas pour l'extrême droite un combat dans le sens de donner à chacun la possibilité de s'exprimer dans l'espace public et de permettre à chacun d'avoir une voix. L'extrême droite est plutôt en faveur d'une opposition à l'expression de certaines personnes ou d'une certaine pensée, notamment les questions de postcolonialisme, de féminisme, de genre, etc. Elle va utiliser la liberté d'expression non pas comme une valeur en tant que telle mais comme un droit : celui de dire ce qu'elle veut, de s'exprimer, de siéger dans des institutions, de représenter l'électorat. Tout cela porté par l'expression : « *On ne peut plus rien dire !* », le « *On* », n'étant pas un « *on* » inclusif mais un « *on* », signifiant « *nous en tant que représentants d'une idéologie politique* ». Le « *plus* », sous-entendant qu'

« avant on pouvait dire ce qu'on voulait », alors qu'il y a toujours eu des limites juridiques et sociales à la liberté d'expression. Celle-ci n'est pas, pour l'extrême droite, une valeur à mobiliser mais un argument pour s'auto-attribuer le droit de dire ou de faire quelque chose. Dans cette logique, le fact-checking, la lutte contre les fake news, contre les propos incitant à la haine raciale, à l'antisémitisme seront perçus comme une forme de censure à son égard.

### Il semble bien que ces stratégies portent leurs fruits. Y a-t-il d'autres facteurs qui expliquent cette montée en puissance de l'extrême droite en Europe et chez nous ?

Au niveau de sa communication numérique, l'extrême droite exerce une triple domination. Une domination historique : les partis politiques d'extrême droite sont en effet les premiers à s'être inscrits sur les réseaux sociaux et à avoir eu une existence numérique. Le premier parti politique européen à avoir été sur Internet et à avoir sa page Facebook, était le Front national en France. Internet et les réseaux sociaux permettent aux partis d'extrême droite de s'adresser directement au peuple et de contourner ainsi le refus des médias de leur tendre leur micro. Il existe aussi une domination quantitative. Ces partis sont ceux qui mettent le plus de moyens financiers sur les réseaux sociaux.

En Belgique, en 2023, le Vlaams Belang a investi 1 688 000 euros en publicité et en sponsoring sur Meta. La N-VA a dépensé un budget plus ou moins équivalent. Comparativement, sur sa page francophone, le PTB a investi un dixième de ce montant pour les réseaux sociaux. Cela montre que les partis politiques d'extrême droite se donnent les moyens d'être présents sur les réseaux sociaux, de toucher l'électorat, et en particulier les jeunes, via ceux-ci.

La domination est aussi qualitative. Les contenus sont brefs, percutants et portés par des émotions mobilisatrices comme



la colère, comme les sentiments d'injustice, d'impuissance qui vont toucher au plus profond de l'être et faire réagir. Cela sera ensuite renforcé par le fait que les algorithmes mettront en avant ces contenus, étant donné qu'ils auront suscité davantage de réactions. On a ainsi constaté que sur les réseaux sociaux, on sera plus vite confronté à des contenus de droite et d'extrême droite que de gauche. Il y a donc là tout un enjeu. Cela interroge aussi notre propre mode de fonctionnement et de réflexion en ligne : que partage-t-on ? Sur quoi allons-nous cliquer ? Liker ?

### Quelles stratégies adopter pour contrer cette montée en puissance de l'extrême droite qui s'organise aujourd'hui à un niveau international ?

Des études ont montré qu'en France, on a observé que d'un point de vue géographique, plus les Françaises et les Français sont éloignés d'une gare, plus le vote en faveur de l'extrême droite augmente. Et plus globalement, plus vous êtes éloignés d'une gare, plus vous êtes aussi éloignés du service public et plus le tissu associatif est faible. Et donc, une façon de lutter contre l'extrême droite passe aussi par un tissu associatif, par une valorisation des services publics. On constate aussi que l'extrême droite aujourd'hui réinvestit le champ du travail, s'en faisant le porte-parole, le valorisant en le liant à des aspects identitaires. Et donc, augmenter le tissu social, valoriser le service public, lutter contre les inégalités sociales et écono-

miques, contribuent à rendre l'extrême droite moins présente.

### En Belgique, il semble qu'on s'achemine plutôt vers un recul en matière d'avancées sociales de l'après-guerre. Quelles stratégies adopter ?

Il y a un enjeu sur l'engagement, sur la repolitisation des enjeux. Il faut expliquer que la situation est le résultat de choix politiques, analyser les alternatives, débattre ensemble. L'engagement politique est porté par des associations qui défendent les droits des minorités, par les syndicats, par des asbl Prisme (droits des LGBTQIA+), Territoires de la mémoire, la Ligue des droits humains et bien d'autres. Il s'agit davantage d'inscrire les citoyens dans la vie sociale, dans la vie économique, dans des réflexions politiques sur la société dans laquelle nous sommes, face aux différents choix auxquels on peut être confronté.

### Les difficultés à boucler le budget de l'État et le déficit public n'ajoutent-ils pas de l'eau au moulin de l'extrême droite ?

Face à cette situation, je vois deux travaux à faire : d'une part, un travail de dénonciation, de déconstruction. Et d'autre part, un travail de construction. Par rapport au travail de déconstruction, en Belgique, on a une force : on a un cadre juridique qui permet d'identifier un discours, une pensée, un programme politique d'extrême droite.

Dans la partie francophone du pays, il n'y a pas de partis d'extrême droite institutionnalisés, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de discours et de propositions d'extrême droite. Face à cela, l'ensemble des instruments juridiques permettent de les identifier. Notre pays s'est doté d'une loi organique sur la Sûreté de l'État<sup>4</sup> qui définit l'extrémisme comme un positionnement, une attitude ou un discours qui s'opposerait aux institutions démocratiques, à l'État de droit et à la Convention européenne des droits de l'homme<sup>5</sup>. Si on veut donner une lueur

d'espoir, dessiner une piste, je recommande la lecture de cette Convention. Connaître la liste de ces droits permet de dénoncer les discours politiques qui y contreviennent. Une fois ce travail de l'identification de l'extrémisme, de l'extrême droite et de dénonciation réalisé, un travail de reconstruction peut s'opérer. Pour cela, on peut s'appuyer sur ce même texte rédigé à un moment donné par l'ensemble des partis politiques et l'ensemble des États européens qui ont dressé comme horizon la reconnaissance et l'application des droits humains. On peut ensuite projeter cela comme un avenir vers lequel il faudrait tendre. C'est un travail à faire tous ensemble ; un travail qui touche le milieu académique, le milieu journalistique, les milieux associatifs, syndicaux, politiques également.

### Au vu du nombre de sanctions reçues par le secrétariat d'État à l'asile et la migration pour non-respect des droits, on semble loin du compte...

Il est vrai qu'on assiste à la non-exécution de certaines décisions de justice, disons-le, au non-respect de l'État de droit. En matière de droit d'asile, la N-VA propose un moratoire. On a face à cela un pouvoir d'identification et de dénonciation : l'asile est un droit fondamental. Un

moratoire sur l'asile est un moratoire sur un des droits inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme. Face à ces situations, il y a lieu d'établir à la fois des contre-discours mais aussi des discours alternatifs. Un exemple : la théorie du « grand remplacement » s'appuie sur un discours raciste et complotiste. Je vois deux façons de répondre à celui-ci ; un contre-discours qui explique que cette théorie est fautive, cela n'existe pas, c'est démontré par des anthropologues, des sociologues. Mais ce contre-discours donne une large place à cette théorie, l'inscrivant dans la pensée et dans le débat public. Il y a une autre façon de répondre à la théorie du « grand remplacement », à un discours prônant les push-back<sup>6</sup> ou à d'autres discours d'extrême droite : le discours alternatif. Ainsi, quand une personne parle de la théorie du « grand remplacement », on peut rétorquer : « *Moi, je refuse de laisser mourir quelqu'un dans la mer Méditerranée* ». Par cette phrase, on va déplacer le débat sur la question du droit à la vie, sur l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme : « *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants*<sup>7</sup> ». □

Propos recueillis  
par Laurence Delperdange

1. <https://www.equipespopulaires.be/2024/09/04/gauche-droite-extremes-a-t-on-perdu-nos-reperes-retour-sur-le-debat-de-contrastes-du-30-mai-a-liege/>
2. <https://www.youtube.com/@popex>
3. Philippe Antoine, « Il y a 20 ans, l'assassinat du leader populiste Pim Fortuyn ébranlait les Pays-Bas », sur RTBF Actus, le 6 mai 2022.
4. La Sûreté de l'État est le service de renseignement civil belge. Elle dépend depuis sa création du ministère de la Justice, aujourd'hui Service public fédéral Justice (SPF Justice). Créée dès l'indépendance de la Belgique, elle a vu ses missions évoluer au fil du temps.
5. La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CSDH/F), communément appelée Convention européenne des droits de l'homme (CEDH, ou ConvEDH afin de ne pas être confondue avec la Cour européenne des droits de l'homme, qui en contrôle l'application et qui possède le même sigle), est un traité international signé par les États membres du Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950 et entré en vigueur le 3 septembre 1953, voir également [https://www.echr.coe.int/documents/d/echr/Convention\\_FRA](https://www.echr.coe.int/documents/d/echr/Convention_FRA).
6. Litt. « repousser en arrière ». Pratique consistant à refouler les personnes à la frontière ou avant l'arrivée à la frontière, sans examiner la situation administrative et en refusant d'accéder au droit de demander l'asile. Il s'agit d'une pratique tout à fait illégale au regard de la Convention de Genève et des lois nationales, définition issue du site Migralect.
7. François Debras, Sibylle Gioe, « « C'est d'extrême droite » : s'outiller pour qualifier des discours et des propositions politiques », dans *Politique - Revue belge d'analyse et de débat*, juillet 2024.



**En conclusion** : il est nécessaire de construire ensemble un discours alternatif et de créer des ponts au sein de la société civile pour réenchanter et repolitiser certains enjeux et ne pas rester dans une logique passive ou de défense vis-à-vis de certains droits. **Il y a un projet à construire ensemble.**